PROCESSUS DE PLANIFICATION
DU PLAN D'UTILISATION DES TERRES
DANS LE PAYSAGE ITURI-ARU

DOCUMENT STRATEGIQUE
POUR LE DEVELOPPMENT D'UN PLAN D'UTILISATION
DES TERRES DANS LA CONCESSION FORESTIERE DE L'ENRA

Wildlife Conservation Society (WCS)
Enzyme Refiners Association (ENRA)

Juillet 2008

0. **Contexte de la stratégie du développement du plan d'aménagement**

- *Sur le plan national*

Dans son engagement à respecter les traités et conventions internationaux dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est dotée en août 2002 d'un nouveau code forestier (loi nº 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier) en vue de garantir le rôle de premier plan joué par son écosystème forestier dans l'équilibre éco-climatique de la planète, la conservation de la biodiversité et la survie des millions qui dépendent des ressources forestières. Pailleurs, ce nouveau code forestier est une manifestation évidente de l'adhésion de la RDC à la logique des principes modernes de gestion des ressources forestières et des conventions internationales en matière de l'environnement.

Le nouveau code forestier introduit des innovations sur le plan de la gestion forestière dont la plus importante est l'exigence pour tout concessionnaire forestier de développer et exécuter un plan d'aménagement de sa concession forestière. Le plan d'aménagement forestier est un document contenant la description, la programmation et le contrôle de l'ensemble des opérations visant à définir les mesures d'ordres techniques, économiques, juridiques et administratifs de gestion des forêts en vue d'en tirer le maximum de profit pour les générations tant présentes et que celles à venir.

- *Sur le plan régional et international*

La stratégie dont il est question ici entre dans le contexte des efforts entrepris par l'USAID, à travers son Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE), pour réduire le taux de déforestation et la perte de la biodiversité en Afrique Centrale. CARPE travaille avec des partenaires tant internationaux que nationaux et locaux pour atteindre cet objectif stratégique. L'Afrique Centrale étant une région très vaste, CARPE a choisi certains sites ou paysages particulièrement importants pour leur richesse biologique et l'étendue de leurs forêts pour concentrer ses actions. Dans chacun de ces paysages, CARPE reconnaît trois usages prioritaires des espaces forestiers, dont la conservation de la biodiversité (aires protégées), l'extraction commerciale des ressources naturelles (concessions forestières, minières ou agricoles, domaine de chasse sportive, etc.), et le développement rural (forêts communautaires).

Le plan de gestion de performance de CARPE recommande la rédaction d'un plan de gestion des terres pour chaque paysage. Le plan de gestion des terres est un plan spatial pour un zonage multisectoriel des espaces forestiers en fonction des usages prioritaires ci-haut cités. Chaque zone sera ensuite couverte par un plan d'aménagement durable qui devra guider la protection ou l'utilisation des ressources dans la zone concernée, de manière que les ressources soient utilisées d'une manière rationnelle et durable, ou conservées pour ceux qui en sont les propriétaires légitimes.

Ce document stratégique décrit les étapes et le processus du développement et de la mise en œuvre d'un plan d'aménagement pour la concession forestière de l'ENRA, qui est située dans le paysage Ituri-Epulu-Aru (paysage n° 11) au nord-est de la RDC.

1. Identification et rôles de l'équipe de planification

1.1. *Composition de l'équipe de planification*

L'aboutissement satisfaisant d'un processus de développement d'un plan d'utilisation des terres dans un contexte complexe comme celui de la concession forestière de l'ENRA, qui connait une très forte pression humaine, nécessite une planification soigneuse impliquant toutes les parties prenantes majeures. Dans le cadre du processus de développement du plan d'utilisation des terres dans la concession forestière de l'ENRA, une équipe de planification doit être mise en place pour piloter le processus et assurer le monitoring de la mise en place des structures et la réalisation des activités proposées. L'équipe de planification comprendra un chef d'équipe, des experts forestiers, un biologiste, un économiste, un sociologue, un agronome et un expert en gestion de conflits. Les membres de l'équipe de planification pour la production d'un plan d'aménagement forestier de la concession sont :

- *Jean-Remy Makana* (WCS): doctorat en foresterie et chef de l'équipe de planification. Il est responsable de la planification du processus du développement du plan d'aménagement forestier de la concession. En collaboration avec le leadership de l'ENRA, il initie et organise les contacts avec les parties prenantes et il est responsable pour faire rapport à CARPE des progrès réalisé.
- *Gustave Chisweka* : ingénieur technicien en foresterie et chef de l'équipe d'aménagement de l'ENRA. Il est chargé des contacts avec les communautés locales et du suivi sur le terrain du respect des accords signés entre l'ENRA et les communautés.
- *Gilbert*: ingénieur forestier chargé de l'exploitation forestière dans la concession. Il est responsable de la programmation des prélèvements, …
- *Robert Ducarme* : directeur général de l'ENRA. Il est responsable de la gestion financière du processus et s'occupe des aspects économiques et logistiques de la gestion forestière.
- *Jacob Madidi* (WCS): biologiste et responsable de la collecte des données biologiques et des inventaires forestiers dans la concession. Il assiste les équipes de l'ENRA dans la protection des sites fragiles et la conservation de la biodiversité.
- *Jacques Barhafumwa* : directeur adjoint de l'ENRA. Il est responsable des aspects administratifs et légaux relatifs à la gestion du personnel et il assure les contacts avec les autorités de l'état au niveau du district, de la province et au niveau national ;
- *Superviseur ECN*-EFT : ingénieur forestier et responsable de la gestion forestière dans le territoire de Mambasa. Il est chargé des aspects techniques et légaux relatifs à la gestion des forêts. Il représente l'administration forestière dans le processus d'élaboration du plan d'aménagement.

1.2. *Taches contractées aux partenaires ou aux experts extérieurs*

La concession forestière de l'ENRA subit une très forte pression humaine à cause de la carence des terres agricoles dans les régions montagneuses voisines. Les paysans en quête des terres agricoles disponibles envahissent illégalement la concession et détruisent des étendues

importantes de forêt par la pratique de l'agriculture itinérante sur brulis. Un moyen de juguler ce fléau est de réduire la demande en nouvelles terres agricoles par la stabilisation et l'intensification de l'agriculture. Ces taches seront confiées à deux organisations partenaires ayant une expertise éprouvée dans le domaine agricole et le développement rural. Il s'agit de PACT et d'ESCO-Kivu (une entreprise commerciale spécialisée dans la promotion de la culture du cacao et de la commercialisation des produits cacaotiers).

Un expert en gestion des conflits sera contracté pendant une année pour développer un processus d'identification et de mitigation des conflits entre l'ENRA et les communautés locales d'une part, et entre les différentes communautés ou entre les communautés locales et les nouveaux venus.

2. Identification des informations disponibles et collecte des données additionnelles

La compilation des informations sur la concession de l'ENRA a commencé en 2005 avec l'implantation, dans le paysage Ituri-Epulu-Aru, d'une équipe multidisciplinaire chargée de la planification et de l'exécution des activités relatives à la production du plan de gestion des terres pour les zones en dehors de la Réserve de Faune à Okapis (RFO). A ce jour, une bonne partie de l'information sur les caractéristiques physiques, biologiques et les aspects sociaux est déjà disponible. Les données additionnelles qui sont requises pour la production d'un plan de gestion des terres dans la concession sont en train d'être rassemblées par une équipe mixte ENRA-WCS, et elles concernent particulièrement l'état de l'occupation continue des forêts de la concession par des nouveaux paysans en quête des terres agricoles pour leur survie.

2.1. Caractéristiques physiques

a. *Limites de la concession :* La concession forestière de l'ENRA est située à la limite sud-est du paysage (0°48" N de latitude et 29°09"E de longitude), et elle est entièrement incluse dans le territoire administratif de Mambasa, Collectivité de Babila-Babombi et dans le groupement Bangole. Les limites de la concession sont bien établies, particulièrement là où correspondent aux éléments naturels tels que les rivières ou ruisseaux (cf. carte de la concession).

A cause de la pression humaine croissante et de l'invasion illégale de la concession par des nouveaux paysans en quête des terres agricoles, l'ENRA propose de revoir les limites de sa concession pour les harmoniser avec les besoins des populations installées après la cession par l'état congolais de cette partie de la forêt pour une exploitation industrielle du bois d'œuvre. Ce processus de révision des limites de la concession va aussi aboutir à une sorte de micro zonage de la concession en deux types principaux d'affection des terres: l'exploitation forestière et collecte des produits forestiers non-ligneux, et l'agriculture de subsistance pour les communautés locales. L'identification du front d'occupation des forêts par les agriculteurs est déjà terminée, et elle va donner suite à des négociations entre l'ENRA et communautés locales sur les principes d'accès et d'utilisation des ressources naturelles dans les différentes micro-zones.

b. *Topographie, hydrologie et caractéristiques distinctives* : La topographie de la région où est située la concession est peu accidentée, avec des collines occasionnelles comprenant des petites étendues de sols rocailleux peu profonds. L'altitude dans la concession varie de ~ 800m à l'ouest à près de 1000m à l'est. Les sols proviennent de la roche granitique précambrienne et ils

peuvent être classés dans l'ordre des oxisols. La concession est comprise dans le bassin de la rivière Ituri et elle est alimentée par un vaste réseau des rivières dont les plus importantes sont Ebiena, Tua, Biakato, Asefu, etc. Plusieurs de ces cours d'eau constituent les limites naturelles de la concession.

c. *Cartes/images satellitaires disponibles* : L'ENRA dispose des plusieurs cartes de la concession qui montrent les réseaux hydrographiques et routiers, ainsi que les anciennes pistes utilisées à l'époque coloniale (Figure 1). Ces cartes indiquent aussi la localisation des grands centres de populations à l'intérieur et dans les environs de la concession.

En 2005 et 2006, l'ENRA a fait produire des cartes de l'occupation du sol par le SPIAF et par un expert indépendant sur base d'images satellitaires des années 1990s. WCS a aussi produit une carte montrant une partie des endroits où les agriculteurs immigrants se sont installés illégalement dans la concession (Fig. 2). Ces cartes montrent le niveau avancé de dégradation forestière, surtout dans la partie orientale de la concession qui connait une forte invasion par les cultivateurs venant des régions montagneuses voisines qui sont actuellement très surpeuplées.

2.2. Caractéristiques écologiques

a. *Espèces animales clés :* La forêt contenue dans la concession de l'ENRA était originalement riche en espèces-clés de faune dont l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), l'okapi (*Okapia johnstoni*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*). D'autres espèces importantes sont le léopard le buffle (*Syncerus caffer nanus*), (Panthera pardus), le babouin (*Papio anubis*), le bongo (*Tragelaphus spekei*), et le sitatunga (*Tragelaphus eryceros*).

La plupart d'espèces citées ci-haut étaient présentes dans la concession de l`ENRA avant le début de l'exploitation du bois et l'invasion subséquente de la forêt par les agriculteurs. Des enquêtes informelles conduites auprès des pygmées Mbuti vivant dans la concession et des inventaires rapides de faune effectuées en 2007 ont révélé que la majorité des grands mammifères ont disparu localement, en particulier ceux qui exigent de larges étendues de forêt telles que l'éléphant de forêt, okapi, le léopard, le sitatunga, le bongo, etc. La disparition de ces espèces dans la concession a été attribuée particulièrement à la conversion des grandes étendues de forêts primaires en zones agricoles et à la chasse commerciale pour la viande de brousse.

b. *Corridors de migration de la faune*: La concession fait partie d'un bloc forestier qui forme un corridor reliant la Réserve de Faune à Okapi (RFO) et le parc national des Virunga (PNVi). Ce corridor est fortement menacé par l'implantation anarchique d'activités humaines qui perturbent la forêt. Les activités humaines les plus importantes dans ce corridor sont l'exploitation artisanale de bois, l'agriculture itinérante sur brulis, l'expansion d'agglomérations et la création de nouvelles voies de communication et de transport.

c. *Types de végétation rares et autres ressources végétales ou fauniques importantes*: Il y a deux types de végétation rares et sous-représentées dans la concession. Il s'agit des forêts marécageuses qui sont présentes le long de certains cours et d'une végétation xérophile très spécialisée et très localisée, adaptée aux sols rocailleux, superficiels et secs, qui se rencontre sur les inselbergs granitiques dénudés. La concession est riche en essences forestières de grandes valeurs utilisées pour le bois d'œuvre dont les plus importantes sont l'acajou d'Afrique, le sapeli,

l'iroko, et le doussié. Cette héberge aussi des espèces animales qui constituent la base de l'apport en protéine animale pour les populations autochtones de la région. Ici on peut citer les espèces d'antilopes et des primates régulièrement exploitées pour la viande de brousse.

2.3. Aspects socio-économiques

a. *Infrastructure de base et activités humaines*: Avant la réouverture de la route Beni – Mambasa par l'ENRA dans les années 1980, la population humaine était minimale dans les forêts de la concession. La facilité d'accès fournie par la création des routes forestières et une croissance démographique accélérée dans les territoires voisins de Beni et de Lubero ont conduit à une augmentation rapide et continue de population humaine dans la concession. Une seule route, celle reliant Beni à Mambasa, traversait la région couverte par la concession avant le début des activités d'exploitation forestière par l'ENRA. A ce jour cinq axes routiers, d'une longueur totale de près 70km, parcourent la concession, ainsi qu'une dizaine de pistes totalisant 116 km.

Plusieurs agglomérations importantes se sont développées à l'intérieur et autour de la concession. Il s'agit entre autre de Biakato, Mandumbi, Makumo, Lukaya, et Katanga à l'intérieur de la concession ; et de Mangina, Bella, Mandumbi-Quartier, Mbau, Alima et Lwemba autour de la concession.

Les activités humaines les plus dominantes dans la concession forestière de l'ENRA et ses environs sont l'agriculture itinérante sur brulis, la culture du café, celle du palmier à huile et plus récemment celle du cacao. Les cultures vivrières les plus communes sont le paddy, le manioc, la banane, le haricot, le maïs et l'arachide. L'exploitation artisanale et illégale de bois et l'exploitation minière artisanale sont aussi couramment pratiquées dans la concession.

b. *Identification des parties prenantes*: Les parties prenantes dans la gestion durable et rationnelle de la concession incluent principalement la société ENRA, qui est le premier responsable devant l'état pour la protection de la forêt comprise dans sa concession. Les autres parties prenantes sont les communautés vivant à l'intérieur et autour de la concession et dont la survie repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles issues des forêts de la concession, les autorités coutumières et les ayant-droits terriens disposant du droit de cession sur les terres de leur communautés, l'administration forestière locale responsable de la gestion des forêts dans la contrée concernée, les autorités étatiques locales (chef de collectivité et administration du territoire) et les ONGs d'appui au processus de gestion de ressources naturelles.

c. *Ressources et zones utilisées par les communautés*: L'écrasante majorité des ménages présents dans la concession de l'ENRA vivent de l'agriculture, en dépit du fait que cette activité est interdite dans une concession forestière. Les autres ressources utilisées par les communautés comprennent le miel, le bois de construction, la viande de brousse, le katungu (écorce des racines de *Rauwolfia* utilisée dans l'industrie pharmaceutique) et le ketchu (*piper guineensis*). Bien que

ces produits soient généralement repartis dans l'ensemble de la concession, leur exploitation se fait plus fréquemment le long des axes routiers et autour des agglomérations humaines.

3. Plan de participation du public

3.1. Partie prenantes majeures et public concerné

Parmi les parties prenantes ci-haut citées, cinq sont les plus importantes et doivent être engagées dans le processus du développement d'un plan d'utilisation des terres ou plan d'aménagement de la concession dès les premiers stades de sa conception. Il s'agit du staff dirigeant et technique de l'ENRA, les représentants des communautés locales, les chefs coutumiers, les autorités administratives et les ONGs internationales. Un groupe très important a jusqu'à présent été marginalisé dans les discussions concernant le développement d'un plan de gestion de la concession. Il s'agit de la grande communauté formée par les nouveaux immigrants qui envahissent la concession. Une stratégie est en cours pour trouver une représentation appropriée pour ce groupe et l'associer dans le processus de planification.

Afin d'arriver au développement de cette stratégie les personnes suivantes ont déjà été consultées à travers des réunions collectives ou individuelles :

- ENRA: direction et staff d'exploitation forestière ;
- Communautés locales: chef de groupement Bangole et chefs des localités situées dans la concession (Katanga, Lukaya, Mantumbi, Mapi-Imbi et Baiti) ;
- Chefs coutumiers: chef de collectivité Babila Babombi ;
- Administration territoriale: Administrateur du Territoire et Superviseur de l'Environnement du territoire de Mambasa ; et
- ONGs internationales: WCS et PACT.

D'autres parties prenantes concernées par le processus de planification du plan d'utilisation des terres dans la concession sont ESCO-Kivu et les ONGs locales. Les personnes ou entités issus de ces groupes qui sont déjà associés au processus comprennent :

- ESCO-Kivu : Agronomes affectés dans la zone comprenant la concession de l'ENRA
- ONGs locales: SOS Nature.

3.2. Stratégie d'implication des parties prenantes

Une stratégie d'implication des parties prenantes a déjà été mise en place pour les acteurs principaux. Il comporte un calendrier des réunions trimestrielles pour toutes les parties prenantes majeures citées ci-haut. Ce programme a été initié par l'ENRA et encouragé pour les autorités de l'état et par WCS. Les réunions entre l'ENRA et les communautés locales, sous l'encadrement des autorités de l'état et le soutien technique de WCS, ont abouti l'année passée à la signature d'un accord de collaboration entre les parties concernées.

Les parties prenantes non encore associées au processus vont d'abord être contactées individuellement pour les informer des progrès du processus de planification des terres avant de les inclure dans les négociations en cours entre l'ENRA et les communautés locales.

Un atelier sera organisé au cours des deux prochains mois pour faire la synthèse des progrès réalisés et établir un chronogramme commun pour les étapes qui restent à franchir avant l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier de la concession.

3.3. Création d'un processus de résolution des conflits

La présence de plusieurs groupes ayant des intérêts souvent divergents va absolument aboutir parfois à la naissance de conflits ou de disputes entre les parties. Une stratégie sera développée par PACT et WCS pour mettre sur pieds un processus de résolution et de prévention des conflits dans la concession de l'ENRA.

4. Stratégie pour la reconnaissance officielle du plan d'aménagement

Le code forestier congolais de 2002 (loi nº011/2002 du 29 août 2002) stipule que chaque concessionnaire a l'obligation de produire un plan d'aménagement selon les directives du ministère chargé des forêts. Après sa rédaction par le concessionnaire ou un expert engagé par ce dernier, le plan d'aménagement doit être soumis à l'approbation du Ministre ayant la forêt sous sa charge. Dans le cas de l'ENRA, une équipe composée des représentants de la société, des communautés et des ONGs internationales partenaires dans la rédaction du plan. Cette équipe sera déjà à pieds d'œuvre pour la reconnaissance par les autorités provinciales des accords signés entre les communautés et l'ENRA.

5. Création d'une vision et des objectifs de gestion de la concession

La vision de cette stratégie est de garantir le maintien, au sein de la concession forestière de l'ENRA, d'une forêt naturelle productive et biologiquement diversifiée, qui remplisse pleinement ses fonctions économiques, écologiques et sociales à travers le développement d'un plan d'aménagement de la concession. Cet objectif global sera atteint par la poursuite des objectifs spécifiques ci-après :

1. Etablir une collaboration harmonieuse entre l'ENRA, les communautés locales et les autorités tant coutumières qu'étatiques pour redéfinir les limites de la concession par rapport aux droits et aux besoins des populations installées dans ou aux environs de la concession ;
2. Réglementer l'accès et l'utilisation des ressources forestières dans la concession ;
3. Former l'équipe d'aménagement de l'ENRA dans les domaines des inventaires forestiers et de l'informatique de base pour la gestion et l'analyse des données forestières ;
4. Adopter des pratiques d'exploitation forestière compatible avec l'utilisation durable des ressources forestières et la protection de l'environnement ;
5. Diversifier l'exploitation forestière en vue d'inclure un plus grand nombre d'essences exploitables, et ce faisant réduire le rythme d'intrusion dans la forêt primaire naturelle tout en augmentant le rendement d'exploitation par unité de surface comme exigé par la législation en vigueur;
6. Développer des activités alternatives dans les environs de la concession pour réduire la pression sur les ressources forestières dans la concession ;
7. Initier un programme de reforestation avec la participation des communautés locales.

6. Elaboration d'un plan de mise en œuvre et de suivi du plan d'aménagement

La concession de l'ENRA sera divisée en deux zones : une petite zone destinée à pourvoir aux besoins des communautés locales et ceux des immigrants déjà installés dans la concession et une grande zone destinée à l'exploitation industrielle du bois par l'entreprise et à la conservation de la biodiversité. Les activités de collectes des données biologiques et socio-économiques vont être entreprises dans toutes les deux zones pour évaluer l'état de la forêt et des activités humaines dans la concession.

Par la suite les activités de développement des activités alternatives, l'intensification de l'agriculture et la promotion des méthodes agro-forestières vont être développées dans la zone de subsistance des communautés, tandis que les activités d'exploitation industrielle et de sylviculture forestière seront développées dans la zone d'exploitation de bois. PACT et WCS vont assister les populations locales dans la zone communautaire. WCS va assister l'ENRA dans les techniques de gestion forestière dans la partie destinée à l'exploitation industrielle de bois. Le table ci-dessous donne un aperçu des activités qui seront accomplies et de la programmation de leur réalisation.

Tableau 1. Calendrier indicatif d'activités pour le développement et la mise en œuvre du plan d'aménagement de la concession.

Catégorie d'activité	Description des tâches	Organisation responsable	Timing
Collecte données/ évaluation	Évaluation de l'état de la forêt dans la concession	WCS	FY05-06
	Études socio-économiques	WCS	FY06
	Inventaires d'aménagement dans une partie de la concession (forestiers et fauniques)	WCS, ENRA	FY06-07
	Redéfinition des limites de la concession par rapport aux droits forestiers des populations locales	ENRA, WCS	FY07-08
	Déterminer les activités alternatives pour la lutte contre la pauvreté et l'utilisation durable des ressources forestières	ENRA, WCS	FY06-07
Renforcement des capacités/ formation	Former l'équipe d'inventaires forestiers de l'ENRA	WCS	FY06-07
	Former l'équipe de surveillance de l'ENRA pour documenter les activités illégales	WCS, ENRA	FY07
	Former des représentants des parties prenantes en technique de résolution et de prévention des conflits	PACT, WCS	FY08-09
Réunions/ ateliers	Réunions trimestrielles de concertations avec les communautés locales	ENRA, WCS	FY05-11
	Atelier de travail avec les parties prenantes pour déterminer les principes d'accès et d'utilisation des ressources naturelles	WCS, ENRA, PACT	FY07

Plaidoyer/ réglementation	Accord entre l'ENRA et les communautés locales pour le contrôle d'accès aux ressources forestières dans la concession	WCS, ENRA	FY07
	Approbation de cet accord par les autorités territoriale, du district et provinciale	WCS, ENRA	FY07
	Déterminer les sous zones pour les différentes utilisations des ressources forestières (chasses, collectes PFNL, etc.)	ENRA, WCS	FY08-09
	Produire un plan d'aménagement forestier de la concession	ENRA, WCS, TBD	FY08-10
	Approbation du plan par l'autorité de tutelle	ENRA, WCS	FY10-11
Sensibilisation/ media	Émissions radio pour sur la réglementation concernant les concessions forestières	WCS, SOS Nature	FY07-09
	Articles dans les journaux locaux sur la réglementation sur les concessions forestières, l'importance de l'exploitation commerciale des forêts, etc.	WCS, SOS Nature	FY07-09
Mise en application	Formation d'un comité de suivi des accords signés et des activités proposées	WCS, ENRA	FY08
	Projet pilote d'enrichissement forestier dans les champs abandonnés	ENRA, WCS	FY08-11
	Initiation à la culture du cacao sous ombrage d'essences forestières	ENRA, WCS ESCO-Kivu	FY08-11

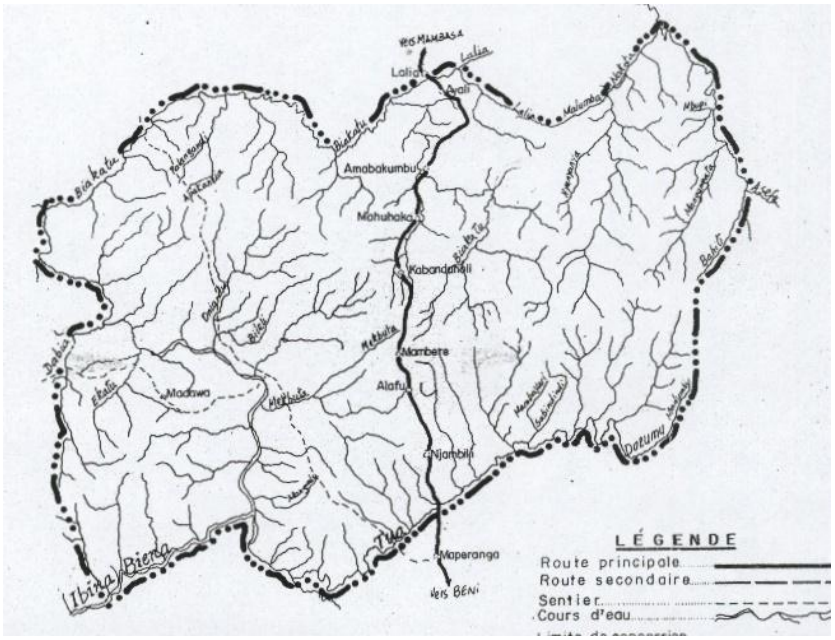

Figure 1. Carte de base de la concession forestière. Les noms des plusieurs localités présentes sur cette carte ont changé et beaucoup d'autres agglomérations non mentionnées ici sont apparues depuis le début des activités d'exploitation forestière.

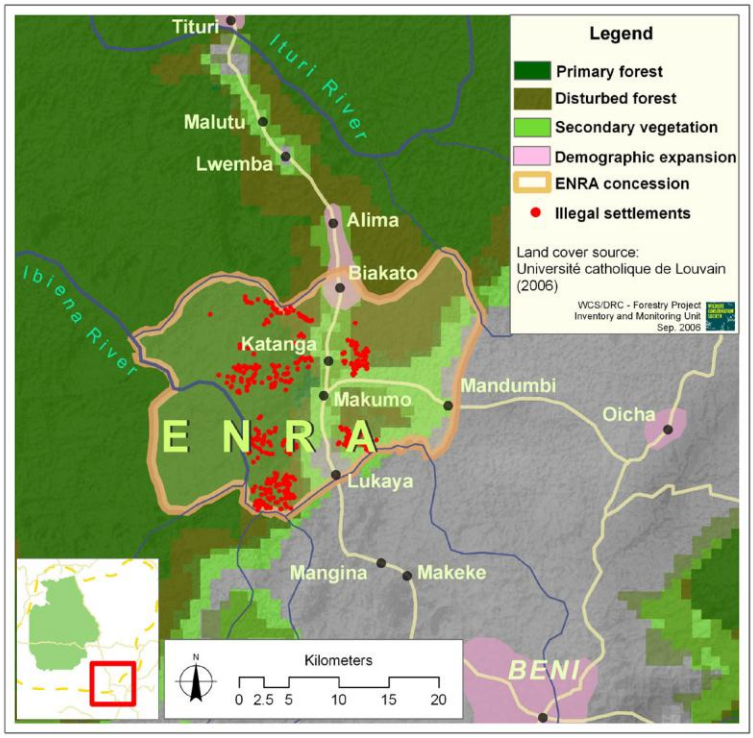

Figure 2. Carte de la concession indiquant la dégradation forestière et l'implantation illégale de population dans la concession.